

L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE

	Objet	Création d'un îlot test d'allotissement dans l'unité centrale de production culinaire (UCPC) du pôle logistique des Hôpitaux Universitaires de Strasbourg situé 10 rue Hannah Arendt à Strasbourg
	Mode de passation	Procédure adaptée ouverte
	Type de contrat	Marché public
	Nombre de lots	5
	Délai de validité des offres	4 mois
	Forme de groupement	Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire
	Variantes	Défini par lot
	PSE	Défini par lot
	Clauses sociales	Sans
	Clauses environnementales	Avec
	Durée / Délai	Défini par lot
	Négociation	Avec
	Visite sur site	Visite obligatoire

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation	4
1.1 - Objet	4
1.2 - Mode de passation	4
1.3 - Type et forme de contrat.....	4
1.4 - Décomposition de la consultation	4
1.5 - Nomenclature	5
1.6 - Réalisation de prestations similaires	5
2 - Conditions de la consultation	5
2.1 - Délai de validité des offres	5
2.2 - Forme juridique du groupement	5
2.3 - Sous-traitance	5
2.4 - Variantes à l'initiative du candidat	6
2.5 - Options.....	6
2.6 - Prestations supplémentaires éventuelles	6
2.7 - Développement durable	6
3 - Les intervenants.....	7
3.1 - Maîtrise d'ouvrage	7
3.2 - Conduite d'opération.....	7
3.3 - Maîtrise d'œuvre	7
3.4 - Coordination des systèmes de sécurité incendie	7
3.5 - Contrôle technique	7
3.6 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs.....	7
3.7 - Assistance à Maîtrise d'ouvrage	7
4 - Conditions relatives au contrat.....	7
4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution	7
4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement	7
4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité.....	8
5 - Contenu du dossier de consultation	8
6 - Présentation des candidatures et des offres	8
6.1 - Documents à produire	9
6.2 - Présentation des variantes	12
6.3 - Visites sur site	12
6.4 - Usage de matériaux de type nouveau	12
7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis	12
7.1 - Transmission électronique.....	12
7.2 - Transmission sous support papier	14
8 - Examen des candidatures et des offres.....	14
8.1 - Sélection des candidatures	14
8.2 - Attribution des marchés	14
8.3 - Suite à donner à la consultation	15
8.4 - Modalités des échanges	16
8.5 - Information de rejet et notification de marché	16
9 - Renseignements complémentaires	16
9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact	16
9.2 - Procédures de recours	16

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne :

Création d'un îlot test d'allotissement dans l'unité centrale de production culinaire (UCPC) du pôle logistique des Hôpitaux Universitaires de Strasbourg situé 10 rue Hannah Arendt à Strasbourg

La restructuration partielle de l'Unité Centrale de Production Culinaire (UCPC) du Pôle logistique des Hôpitaux Universitaires de Strasbourg (HUS) qui transformera les espaces d'allotissement des repas et en les dotant d'un système innovant de composition et de confection des plateaux repas patients en remplacement de l'actuel, permettant notamment l'amélioration des conditions de travail des opérateurs dans l'UCPC.

Lieu(x) d'exécution :

Pôle logistique des Hôpitaux Universitaires de Strasbourg
10 Rue Hannah Arendt
67200 Strasbourg

Les descriptifs des prestations faisant l'objet de cette consultation figurent dans les pièces techniques du dossier de consultation : le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes et la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF).

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire. Il est passé à prix global et forfaitaire.

Le prix est détaillé dans la décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) jointe en annexe.

1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 5 Lot(s) :

Lot(s)	Désignation
Lot 1	Cloisons isothermes
Lot 2	Résine de sol
Lot 3	Charpente métallique
Lot 4	Chauffage - Ventilation - Climatisation
Lot 5	Froid industriel

Chaque lot fera l'objet d'un marché.

Si plusieurs lots sont attribués à un même titulaire, un acte d'engagement par lot devra être rempli et signé par le titulaire.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
45262700-8	Travaux de transformation de bâtiments

Numéro de lot	Code CPV	Description
Lot 1	45421152-4	Installation de cloisons
Lot 1	45321000-3	Travaux d'isolation thermique
Lot 2	45432100-5	Travaux de pose de revêtements de sols
Lot 2	45432130-4	Travaux de revêtements de sols
Lot 3	45262400-5	Travaux d'assemblage d'ossatures métalliques
Lot 3	45261100-5	Travaux de charpente
Lot 4	45331000-6	Travaux d'installation de matériel de chauffage, de ventilation et de climatisation
Lot 4	45331210-1	Travaux d'installation de ventilation
Lot 4	45331220-4	Travaux d'installation de matériel de climatisation
Lot 5	45331231-4	Travaux d'installation de matériel de réfrigération
Lot 5	45331230-7	Travaux d'installation de matériel de refroidissement

1.6 - Réalisation de prestations similaires

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de confier ultérieurement au titulaire du marché, en application des articles L. 2122-1 et R. 2122-7 du Code de la commande publique, un ou plusieurs nouveaux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires.

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 4 mois à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

2.3 - Sous-traitance

La sous-traitance est autorisée dans le respect des conditions fixées aux articles R 2193-1 à 2193-21 du Code de la Commande Publique.

La demande d'agrément doit être présentée par le candidat soit au moment, soit après le dépôt de l'offre. Elle prend la forme d'un acte spécial (formulaire DC4).

Si la demande est présentée au moment du dépôt de l'offre, elle doit mentionner :

- La nature des prestations sous-traitées,
- Le nom et l'adresse du sous-traitant proposé,
- Le montant maximum à verser au sous-traitant,

- Les conditions de paiement prévues, y compris, le cas échéant, les modalités de variation des prix,
- Les capacités du sous-traitant sur lesquelles le candidat s'appuie,
- Une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics,
- Une présentation des capacités professionnelles, techniques et financières du sous-traitant.

La présentation de ces éléments n'emporte pas automatiquement l'acceptation du sous-traitant et de ses conditions de paiement ; le pouvoir adjudicateur est libre de le refuser.

La notification du marché public vaut acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement prévues.

Si la demande est présentée après notification du marché, le CCAP précise les conditions d'acceptation et d'agrément d'un sous-traitant présenté en cours d'exécution du marché.

2.4 - Variantes à l'initiative du candidat

Les candidats ont l'obligation de répondre à la solution de base. Ils peuvent, en plus, présenter, conformément aux articles R. 2151-8 à R. 2151-11 du Code de la commande publique, une ou plusieurs offre(s) comportant des variantes pour l'ensemble des lots. La variante ne doit pas avoir d'impact sur les autres corps d'état (autres lots de la consultation). La variante doit au minimum produire le même résultat (Fonctionnel, technique, performanciel et calendaire) décrit dans le CCTP.

Toutes pièces nécessaires (descriptif & plans) seront jointes pour expliquer la variante. La proposition principale sera notée « BASE » et les propositions variantes seront notées « VARIANTE 1 », « VARIANTE 2 », etc.

2.5 - Options

Les options au sens de la réglementation européenne sont consignées comme suit :

- Marché public de prestations similaires : en application des dispositions de l'article R2122-7 du Code de la Commande publique, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de commander des prestations similaires dans le cadre d'un marché négocié sans publicité ni mise en concurrence ultérieur conclu avec le titulaire.

2.6 - Prestations supplémentaires éventuelles

Prestations supplémentaires éventuelles obligatoires :

Les candidats ont l'obligation de faire une proposition pour chacune des prestations supplémentaires éventuelles suivantes :

Lot(s)	Code	Libelle	Description
Lot 4	PSE 01	Travaux supplémentaires et autres matériels	Cette option concerne la plus-value liée à la mise en œuvre d'une CTA et toutes sujétions inhérentes compatibles avec les besoins thermiques d'une phase définitive (extension des ilots).

L'absence de ces prestations dans l'offre du candidat rendra cette dernière irrégulière et imposera son rejet.

2.7 - Développement durable

Cette consultation comporte des considérations environnementales dont le détail est indiqué dans les documents de la consultation. Dans le cadre de l'exécution du marché, chaque titulaire devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour la protection de l'environnement.

3 - Les intervenants

3.1 - Maîtrise d'ouvrage

La maîtrise d'ouvrage est assurée individuellement par le ou les établissement(s) bénéficiaire(s) du marché.

3.2 - Conduite d'opération

La conduite d'opération sera assurée par le maître de l'ouvrage lui-même.

3.3 - Maîtrise d'œuvre

La maîtrise d'œuvre sera assurée par le maître de l'ouvrage lui-même.

3.4 - Coordination des systèmes de sécurité incendie

Sans objet

3.5 - Contrôle technique

Le contrôleur technique sera désigné ultérieurement.

Les missions de contrôle technique sont les suivantes :

- Mission L : Solidité des ouvrages et des équipements indissociables
- Mission S : Sécurité des personnes
 - o Mission STI : sur des immeubles du secteur tertiaire ou bâtiments industriels

Missions complémentaires à la mission L :

- Mission P1 : Solidité des éléments d'équipements non indissociables liés
- Mission LE : Solidité des existants

Missions complémentaires à la mission S :

- Mission PS : Sécurité des personnes dans les constructions en cas de séisme

Missions auxiliaires :

- Mission VIELP : Vérification initiale des installations électriques permanentes

3.6 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

La mission de CSPS en conception et en réalisation portant sur l'opération est confiée à :

BUREAU VERITAS CONSTRUCTION
4 rue du Parc
67 205 OBERHAUSBERGEN

Pour le bon respect des prescriptions en termes d'hygiène hospitalière au sein de l'hôpital en exploitation, l'opération est classée en catégorie 3 conformément à l'article R4532-1 du Code du Travail. Le coordonnateur pour la sécurité et la protection de la santé exerce ses responsabilités conformément aux textes en vigueur.

3.7 - Assistance à Maîtrise d'ouvrage

L'assistance à maîtrise d'ouvrage est assurée par la société OTE Ingénierie. Elle assiste le maître d'ouvrage sur la rédaction du DCE et l'analyse des candidatures/offres.

4 - Conditions relatives au contrat

4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

La durée du contrat est fixée au CCAP.

4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 50 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement

équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité et les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces obligations de confidentialité et de sécurité.

5 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le présent règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE) et son annexe (Désignation des co-traitants et répartition des prestations)
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Annexes CCAP :
 - Traitement des données à caractère personnel
 - Charte des documents du patrimoine bâti des HUS
- Le calendrier prévisionnel d'exécution
- Les cahiers des clauses techniques particulières (CCTP) et leurs annexes
- La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF)
- Les plans
- Formulaires types pour les candidats : le DC1 (Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement), le DC2 (Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement) et en cas de sous-traitance lors du dépôt de l'offre le DC4 (Déclaration de sous-traitance)
- Attestation sur l'absence de participation d'entité russe, à signer obligatoirement dans les procédures formalisées

Il est disponible gratuitement pour chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 6 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

6 - Présentation des candidatures et des offres

Les candidatures et offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les candidatures et offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

6.1 - Documents à produire

Signature des pièces de la candidature et de l'offre :

Pour éviter les retards liés à la régularisation des pièces de la candidature et de l'offre, il est recommandé aux candidats de signer préalablement leurs attestations sur l'honneur et leur acte d'engagement avant le dépôt de leur pli. Cette signature préalable est simplement recommandée et ne constitue pas une obligation pour les candidats. Il sera exigé aux seuls candidats dont l'offre est retenue pour l'attribution d'apposer une signature électronique ou manuscrite conforme.

Les candidats sont informés que le dépôt d'un pli pour la présente consultation vaut engagement de leur part à signer ultérieurement le marché lorsqu'ils sont attributaires.

Pièces de la candidature :

Les pièces de la candidature sont exigées conformément aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Chaque candidat aura à produire un dossier de candidature complet comprenant les pièces justificatives de leurs capacités professionnelles, techniques, économiques et financières.

Les pièces demandées au titre de la situation juridique seront vérifiées avant l'attribution du marché auprès de chaque candidat retenu pour l'attribution.

Pour une accélération de la procédure de vérification, les candidats peuvent fournir, s'ils le souhaitent, les pièces demandées au titre de la situation juridique lors du dépôt de leur réponse.

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Attestation sur l'absence de participation d'entité russe, à signer obligatoirement à partir des seuils européens	Non
Attestation de régularité fiscale pour l'année civile en cours	Non
Attestation de fourniture des déclarations sociales et paiement des cotisations et contributions sociales de moins de 6 mois	Non
Relevé d'identité bancaire (RIB)	Non
Certificat attestant le respect des obligations relatives aux congés payés et au chômage-intempéries	Non
Déclaration de non-emploi ou d'emploi de salariés étrangers soumis à une autorisation de travail prévue à l'article L. 5221-2 (avec la précision de la date d'embauche, la nationalité, le type et le numéro d'ordre du titre valant autorisation de travail)	Non
Dans le cas où le candidat n'utilise pas le DUME, la lettre de candidature et habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1) et la déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement (DC2)	Non
Le cas échéant, la déclaration de sous-traitance (DC4) et pièces complémentaires signalées sous l'article 2.3 - Sous-traitance	Non

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles	Non
Attestation d'assurance responsabilité civile/professionnelle en cours de validité	Non
Attestation d'assurance responsabilité décennale en cours de validité	Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années	Non
Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin). Un format A4 avec les 6 références les plus pertinentes liées à l'objet du marché est demandée.	Non
Les éléments de preuve relatifs à des prestations exécutées il y a plus de cinq ans seront pris en compte	Non
Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du contrat	Non
Indication des techniciens ou des organismes techniques, qu'ils soient ou non intégrés au candidat, en particulier de ceux qui sont responsables du contrôle de la qualité et auquel le candidat pourra faire appel pour l'exécution de l'ouvrage	Non
Description de l'équipement technique, des mesures employées par l'opérateur économique pour s'assurer de la qualité et des moyens d'étude et de recherche de son entreprise	Non
Indication des mesures de gestion environnementale que le candidat pourra appliquer lors de l'exécution du contrat	Non

Pour le lot 1 :

QUALIBAT 7311 "Isolation frigorifique", ou preuve équivalente de capacité professionnelle. Le candidat présentera des références récentes de fourniture et pose de panneaux isothermes, portes et châssis intégrés, comprenant :

- le traitement des raccords ;
- Traversées ;
- continuités thermiques ;
- pare-vapeur en environnement agroalimentaire.

Pour le lot 2 :

QUALIBAT 6234 "Revêtements coulés à base de résine de synthèse pour locaux à risques identifiés", ou preuve équivalente de capacité professionnelle. Sont notamment admises comme preuves équivalentes :

- les références de sols en résine réalisés en cuisine centrale ;
- cuisine collective ;
- industrie agroalimentaire ;
- local soumis à des nettoyages intensifs.

Pour le lot 3 :

- **QUALIBAT 2412 “Constructions métalliques de bâtiment, technicité confirmée”, ou preuve équivalente de capacité professionnelle.**
- **Pour les opérations de montage et de levage, l'intervenant déclaré chargé de ces prestations justifiera d'une qualification QUALIBAT 2712 ou de moyens et références équivalents. L'entreprise justifiera également de son aptitude à exécuter les ouvrages en classe EXC2 et fournira les qualifications de ses procédés et personnels de soudage.**

Pour le lot 4 :

- **QUALIBAT 5252 “Installation de distribution de chauffage ou de rafraîchissement avec centrale de traitement d'air”**
- **QUALIBAT 5511 ou de références équivalentes sur des systèmes PcVue et Modbus TCP/IP.**

Pour le lot 5 :

Certification QUALIFROID G2.101 ou G2.102, avec domaines d'intervention B “Étude-conception” et C “Montage-installation-mise en service”, ou preuve équivalente de capacité professionnelle. Le niveau G2.101 ou G2.102 sera apprécié en fonction de la puissance frigorifique totale de l'installation existante. Le candidat devra obligatoirement fournir une attestation de capacité à manipuler les fluides frigorigènes adaptée aux prestations du marché ainsi que les attestations d'aptitude des intervenants concernés.

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr, soit le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes	Oui
La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF)	Non
L'attestation de visite (Obligatoire)	Oui
Les fiches techniques correspondant aux produits et prestations proposés par le candidat. Elles devront contenir au minimum les références et caractéristiques demandées au CCTP de chaque lot	Non
La présentation de l'équipe dédiée au projet (suivant les éléments listés au sous-critère 2.1)	Non

Libellés	Signature
Le mémoire technique proposé par le candidat pour l'exécution du contrat	Non

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

6.2 - Présentation des variantes

Lorsque le candidat présente une variante, celle-ci fait l'objet d'un dossier distinct, clairement identifié comme « Variante », comprenant l'ensemble des pièces de l'offre concernées ou modifiées par la variante.

Le candidat remet obligatoirement une offre conforme à la solution de base. La variante est analysée et classée comme une offre distincte, selon les mêmes critères d'attribution que l'offre de base.

Le candidat précise clairement les incidences techniques, financières et calendaires de la variante et démontre le respect des exigences minimales définies dans les documents de la consultation ainsi que leur non-incidence sur les autres lots et corps d'états.

6.3 - Visites sur site

Une visite sur site est obligatoire. L'offre d'un candidat qui n'a pas effectué cette visite sera déclarée irrégulière.

Les conditions de visites sont les suivantes :

Visite sur rendez-vous par mail. Du 2 novembre au 6 novembre.

Philippe.eichwald@chru-strasbourg.fr

En copie : Valentin.kropp@chru-strasbourg.fr

6.4 - Usage de matériaux de type nouveau

Si le candidat propose, dans son offre, d'utiliser des matériaux et fournitures de type nouveau, le maître de l'ouvrage se réserve le droit d'introduire dans le Cahier des clauses administratives particulières la clause suivante :

" L'entrepreneur garantit le maître de l'ouvrage contre la mauvaise tenue du (des) matériau(x) et fourniture(s) ci-après mis en œuvre sur sa proposition : pendant le délai de ans à partir de la date d'effet de la réception des travaux correspondants. Cette garantie engage le titulaire dans le cas où, pendant ce délai, la tenue du (des) matériau(x) et fourniture(s) ne serait pas satisfaisante, à les remplacer à ses frais sur simple demande du maître de l'ouvrage, par le (les) matériau(x) et fourniture(s) suivantes : "

Le cas échéant, le Cahier des clauses administratives particulières sera modifié dans le cadre de la mise au point du marché.

7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

7.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <https://www.marches-publics.info/>.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur**. Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

FORMAT DES DOCUMENTS

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

Il est recommandé à chaque candidat de déposer un pli avec une taille limitée à 500 Mo. Lorsque le pli à déposer dépasse cette taille, il faut une technicité et un équipement approprié côté candidat et il faut prendre contact avec AW Solutions 48 heures minimum au préalable afin de préparer le dépôt du pli.

FORMAT DE SIGNATURE

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue pourra être transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par le pouvoir adjudicateur ou par l'attributaire ne disposant pas de signature électronique conforme.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

UTILISATION DE LA PLATEFORME AWS-ENTREPRISE

Le candidat est invité à créer son "Espace entreprise" sur la plateforme AWS-Entreprise (<https://www.marches-publics.info/fournisseurs.htm>). Sur cette plateforme, le candidat pourra retrouver l'ensemble de ses retraits de dossier de consultation. **L'inscription est un préalable obligatoire pour correspondre avec l'acheteur lors de chaque consultation (Questions/Réponses, Dépôt de candidatures et offres. . .) et pour recevoir les alertes sur les consultations (précisions, modifications, report de délais...).**

Par conséquent, il est recommandé d'indiquer une adresse mail valable pendant toute la durée de la procédure, en priorité l'adresse de l'interlocuteur principal du candidat, ainsi que la ou les adresses de remplacement en cas d'absence de ce dernier. **Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne reçoit pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme lors du déroulement de la consultation, dans le cas d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse, d'une suppression de ladite adresse ou d'un recours à une entité externe pour le dépôt de la candidature.**

Un service de dépôt "Attestation" permet au candidat de déposer en ligne son RIB, son KBIS, ses attestations d'assurance, sa liste nominative des travailleurs étrangers, son attestation de régularité fiscale et son attestation semestrielle sociale dans un coffre-fort sécurisé. L'ensemble des acheteurs utilisateurs de la plateforme auront accès à ces informations.

L'ensemble de ces services est fourni gratuitement au candidat.



Pensez à anticiper votre dépôt 48 heures avant l'heure limite

7.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

8 - Examen des candidatures et des offres

8.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

8.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée pendant la négociation, et que seule une offre irrégulière pourra être régularisée en l'absence de négociation. En revanche, toute offre inappropriée sera systématiquement éliminée.

Toute offre demeurant irrégulière pourra être régularisée dans un délai approprié.

La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Pour l'ensemble des lots :

Critères	Pondération (en pts)
1-Prix des prestations	60.0
2-Valeur Technique	35.0
2.1-Equipe projet dédiée : interlocuteur désigné, personnel d'encadrement et d'exécution spécifique à l'opération	10.0
2.2-Méthodologie d'intervention et d'études, qualité matériaux et délai	25.0
3-Performances en matière de protection de l'environnement	5.0

Le critère de la valeur technique de l'offre est apprécié sur la base du mémoire technique qui met en exergue les éléments signalés en sous-critères pour le déroulement global du marché public :

Sous-critère 1	Moyens humains : Pertinence des moyens humains et matériels spécifiques à ce marché public que le soumissionnaire propose de mettre en œuvre : - Les moyens humains et matériels de l'entreprise au regard des caractéristiques du chantier. - Les CV des intervenants : interlocuteur désigné, personnel d'encadrement et d'exécution spécifique à l'opération. - La méthodologie proposée : organisation du chantier, communication, gestion des imprévus/absences, moyens mis en œuvre pour respecter les délais proposés. Le cas échéant, les sous-traitants proposés.
Sous-critère 2	Méthodologie d'intervention et organisationnelle : Adéquation des principes organisationnels relatifs aux interventions et les techniques mises en œuvre considérant les modalités de préparation prévues (en atelier ou sur site), les opérations de manutentions prévues sur site, les modalités d'accès et de prévention prévues, les modalités prévues de réalisation du DOE et de mise en œuvre de la charte des documents du patrimoine bâti des HUS et de la prise en compte de la contrainte d'intervention en site hospitalier en activité. Méthodologie d'intervention, organisation du chantier et des études. Qualité des produits proposés examinée en fonction des fiches techniques fournies pour les produits présentés dans les CCTP de chaque lot. Le délai proposé pour les études, approvisionnements et travaux qui ne pourra dépasser le planning joint en annexe du CCTP.

Chaque offre se voit attribuer une note globale sur 100 points.

Chaque critère est noté sur le nombre maximal de points correspondant à sa pondération. Lorsque le critère est décomposé en sous-critères, sa note correspond à la somme des notes obtenues pour chacun de ses sous-critères.

La note globale de l'offre correspond à la somme des notes obtenues pour l'ensemble des critères.

La pondération d'un critère ou d'un sous-critère constitue le nombre maximal de points pouvant être attribué. Elle ne garantit pas l'attribution de la note maximale. Celle-ci dépend de l'appréciation portée sur le contenu de l'offre au regard des éléments d'évaluation.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (notamment de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans les offres, les candidats concernés pourront être invités par le pouvoir adjudicateur à rectifier lesdites erreurs lors d'une demande de régularisation des offres. Dans ce cas, les candidats concernés devront régulariser leur offre pour que celle-ci soit considérée pour l'analyse. Tout refus de régularisation ou toute modification substantielle de l'offre, entraînera un rejet de l'offre comme étant irrégulière.

8.3 - Suite à donner à la consultation

Les soumissionnaires seront invités à préciser leur offre dans le cadre d'un entretien de négociation, auquel ils seront conviés par mail.

Les dates et heures limites de remise de la meilleure proposition après négociation seront confirmées par écrit aux soumissionnaires qui devront la transmettre aux HUS dans les délais impartis.

Les nouvelles offres seront analysées selon les critères d'attribution définis à l'article 8.2 du présent RC.

Toutefois, l'acheteur se réserve la possibilité d'attribuer le marché public sur la base des offres initiales sans négociation, conformément à l'article R2123-5 du Code de la Commande Publique.

8.4 - Modalités des échanges

Les demandes de compléments et leurs réponses, l'envoi des courriers de rejets ainsi que la notification du marché public seront adressés uniquement par voie électronique via la plateforme du profil acheteur.

Les envois à destination du soumissionnaire sont adressés à l'adresse courriel renseignée à l'acte d'engagement par le soumissionnaire ou, à défaut, à celle renseignée sur la plateforme du profil acheteur.

Une attention particulière est demandée aux soumissionnaires, en effet, ces derniers sont seuls responsables du paramétrage et de la surveillance de leur propre messagerie notamment quant à la validité de l'adresse courriel, la redirection automatique des courriels, l'utilisation d'anti-spam, etc...

8.5 - Information de rejet et notification de marché

Les candidats dont l'offre n'est pas retenue en sont informés.

L'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères énoncés ci-dessus sera retenue à titre provisoire dans l'attente de la production par le candidat des certificats exigés pour l'attribution du marché conformément aux dispositions des articles R2143-7 à R2143-10 du Code de la Commande Publique.

La notification du marché public au soumissionnaire classé en position d'attributaire est conditionnée par sa signature des pièces contractuelles. À défaut de cette production, le soumissionnaire classé au rang suivant sera sollicité de même.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de ne pas donner suite à la consultation. Dans ce cas, le soumissionnaire ne pourra engager de recours indemnitaire.

9 - Renseignements complémentaires

9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante :

<https://www.marches-publics.info/>

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

9.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de Strasbourg

31 avenue de la Paix

BP 51038

67070 STRASBOURG CEDEX

Tél : 03 88 21 23 23

Télécopie : 03 88 36 44 66

Courriel : greffe.ta-strasbourg@juradm.fr

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : - le référé précontractuel avant la signature du contrat, en application des articles L 551-1 et suivants du Code de justice administrative ;

- le référé contractuel après la signature du contrat en application des articles R 551-7 et L 551-13 et suivants du Code de justice administrative ;

- le recours de pleine juridiction pouvant être exercé, par tout tiers justifiant d'un intérêt lésé de façon directe et certaine, dans un délai de deux mois à compter de la notification de l'acte attaqué ou de la publication de l'avis d'attribution ;
- le recours pour excès de pouvoir contre les clauses réglementaires du marché ou les décisions administratives ne portant pas sur l'attribution ou la signature du marché, en application des articles R 421-1 à R 421-7 et suivants du Code de justice administrative.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :

Tribunal Administratif de Strasbourg
31 avenue de la Paix
BP 51038
67070 STRASBOURG CEDEX

Tél : 03 88 21 23 23
Télécopie : 03 88 36 44 66
Courriel : greffe.ta-strasbourg@juradm.fr